

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Créée en 1970, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) est une organisation internationale qui a pour vocation de veiller à ce que les droits des créateurs et autres titulaires de droits de propriété intellectuelle soient protégés dans le monde entier et à ce que les inventeurs et les auteurs soient ainsi reconnus et récompensés de leur créativité. Cette protection internationale aiguillonne la créativité humaine, repoussant les limites de la science et des techniques et enrichissant le monde de la littérature et des arts. De plus, elle huile les rouages du commerce international en assurant un environnement stable pour la commercialisation des produits protégés par la propriété intellectuelle.

L'OMPI œuvre en étroite collaboration avec ses États membres et d'autres parties prenantes pour faire en sorte que le système de la propriété intellectuelle reste un instrument souple et adaptable de prospérité et de bien-être, conçu pour permettre d'exploiter pleinement le potentiel des œuvres créées dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

- **Comment l'OMPI s'emploie-t-elle à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle?**

En tant qu'institution spécialisée du système **des Nations Unies**, l'OMPI offre à ses États membres une enceinte où créer et harmoniser les règles et pratiques qui permettront de protéger les droits de propriété intellectuelle.

L'OMPI administre également des systèmes d'enregistrement international en ce qui concerne les marques, les dessins et modèles industriels et les appellations d'origine ainsi qu'un système de dépôt mondial pour les brevets. Ces systèmes sont périodiquement passés en revue par les États membres de l'OMPI et d'autres parties prenantes afin de déterminer comment ils pourraient mieux répondre aux besoins des utilisateurs actuels et potentiels.

Beaucoup de pays industrialisés ont des systèmes de protection de la propriété intellectuelle plusieurs fois centenaires. Parmi les pays nouveaux ou en développement, nombreux sont ceux qui s'emploient actuellement à créer leurs cadres juridiques en matière de brevets, de marques et de droit d'auteur et leur système de propriété intellectuelle. Compte tenu de la mondialisation croissante des échanges commerciaux et l'évolution rapide de l'innovation technique, l'OMPI joue un rôle fondamental en contribuant à l'édification de ces systèmes grâce à la négociation de traités, à l'octroi d'une assistance juridique et technique et à la fourniture d'une formation diversifiée, y compris en ce qui concerne l'application des droits de propriété intellectuelle.

L'OMPI s'emploie avec ses États membres à mettre à disposition des informations sur la propriété intellectuelle ainsi que des instruments de sensibilisation à l'intention de divers destinataires – depuis le grand public jusqu'aux milieux d'affaires et aux responsables de l'élaboration des politiques – afin de veiller à ce que les avantages qu'elle procure soient notoirement connus, bien compris et accessibles à tous.

- **Comment l'OMPI est-elle financée ?**

L'OMPI est largement autofinancée, plus de 90% de son budget annuel reposant sur ses systèmes internationaux d'enregistrement et de dépôt largement utilisés ainsi que sur ses publications et ses services d'arbitrage et de médiation. Le reste des fonds provient des contributions des États membres.